

VILLE DE  
SAINT MÉDARD  
EN JALLES



## Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de la commune de Saint-Médard-en-Jalles

### MISE EN PLACE D'UNE AIDE À LA COUVERTURE SANTÉ. DÉCISION

#### Séance du 16 décembre 2020

L'an deux mille vingt , le seize décembre à 18:30.

Le conseil municipal de la commune de Saint-Médard-en-Jalles, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances **sous la présidence de Monsieur Stéphane Delpeyrat, maire.**

#### Présents :

M Delpeyrat, M Trichard, Mme Bru, M Cristofoli, Mme Marenzoni, M Cases, Mme Guérin, M Apoux, Mme Canouet, M Royer, Mme Poublan, M Joussaume, Mme Fize, M Capouillez, Mme Feytout-Perez, Mme Rigaud, Mme Damisa, M Tartary, M Claverie, Mme Durand, M Roscop, Mme Berbis, M Mallein, Mme Pomi, M Morisset, M Croizet, Mme Laplace, Mme Martin, M Grémy, Mme Ersin, M Mangon, Mme Vaccaro, Mme Courrèges, M Augé, Mme Picard, M Acquaviva, Mme Branas, M Hélaudais

#### Absent(s) ayant donné(s) leur pouvoir :

M Bessière à M Hélaudais

#### Secrétaire de séance : M Jean-Luc Trichard.

La séance est ouverte,

Délibération du : 16 décembre 2020  
Rendue exécutoire le : 21 décembre 2020  
Publiée le : 21 décembre 2020

Signé : Le maire Stéphane Delpeyrat

# Délibération du conseil municipal

Séance du 16 décembre 2020

## MISE EN PLACE D'UNE AIDE À LA COUVERTURE SANTÉ. DÉCISION

**M Francis Royer, Adjoint au Maire délégué Santé et logement, présente le rapport suivant.**

Dans le cadre de sa politique de prévention sanitaire, la Ville et le CCAS souhaitent engager une démarche en faveur d'une meilleure couverture santé.

En effet, 5 % de la population serait sans couverture complémentaire malgré l'obligation pour les employeurs de proposer une mutuelle collective à leurs salariés.

Malgré la création de la CMUC (loi du 27/07/1999) laquelle a permis la prise en charge du ticket modérateur, du forfait hospitalier et frais supplémentaires (dentaire, optique, ...) pour les personnes aux faibles revenus, la proportion de personnes sans complémentaire reste préoccupante.

Ce dispositif a induit un effet de seuil pénalisant les personnes qui se trouvent juste au dessus du seuil d'accès à cette complémentaire. Pour corriger cet effet, a été créé l'aide à l'acquisition d'une complémentaire santé (01/01/2005) mais peu de personnes y ont recours, en raison de la complexité du dispositif et d'un manque d'information.

Depuis le 1er novembre 2019, la fusion entre la CMUC et l'ACS a donné le jour à la Couverture Santé Solidaire laquelle inclut des forfaits de prise en charge en matière d'optique, dentaire et prothèse auditive, ainsi qu'une dispense d'avance de frais.

Ce nouveau dispositif a donc pour objectif de lutter contre le non-recours et permettre l'accès aux soins aux personnes aux revenus modestes.

Cependant, nous constatons qu'une partie de la population renonce à certains soins car ils ne peuvent assumer le paiement de cotisation mutuelle (trop chère notamment pour les seniors).

Considérant, la crise sanitaire actuelle laquelle va engendrer pour une frange de la population (travailleurs indépendants, intérimaires, vacataires...) des difficultés budgétaires et afin de leur garantir un accès aux soins. Il est envisagé la mise en œuvre d'une mutuelle collective, en adhérant à une association d'assurés type « Ma commune Ma santé », solution retenue par une majorité de communes, garantissant une sécurité sur le plan juridique ainsi qu'une offre vaste avec différents niveaux de couverture.

La mise en place de ce dispositif sera une réponse supplémentaire pour lutter contre le renoncement aux soins.

**Le Conseil Municipal,  
après en avoir délibéré,**

**Décide** d'adhérer à l'association « Ma commune Ma santé ».

Les conclusions mises aux voix sont adoptées à **30 POUR, 0 CONTRE et 9 ABSTENTION(S)**.

Fait et délibéré à Saint-Médard-en-Jalles

le 16 décembre 2020

pour expédition conforme

Le maire,



**Stéphane Delpeyrat**





## BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION

**Collectivité : VILLE SAINT MEDARD EN JALLES (33)**

**Utilisateur : Desrosier Céline**

### Paramètre de la transaction :

Type de transaction :	Transmission d'actes
Nature de l'acte :	Délibérations
Numéro de l'acte :	DG20_169
Date de la décision :	2020-12-16 00:00:00+01
Objet :	MISE EN PLACE D'UNE AIDE À LA COUVERTURE SANTÉ. DÉCISION
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	8.2 - Aide sociale
Identifiant unique :	033-213304496-20201216-DG20_169-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

### Fichier contenus dans l'archive :

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
Nom métier :		
033-213304496-20201216-DG20_169-DE-1-1_0.xml	text/xml	874
Nom original :		
DG20_169.pdf	application/pdf	622246
Nom métier :		
99_DE-033-213304496-20201216-DG20_169-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	622246

### Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	21 décembre 2020 à 10h51min19s	Dépôt initial
En attente de transmission	21 décembre 2020 à 10h51min19s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	21 décembre 2020 à 10h51min23s	Transmis au MI
Acquittement reçu	21 décembre 2020 à 10h51min43s	Reçu par le MI le 2020-12-21